

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230116-2023_01_16_06-DE



Landéda, le 10 janvier 2023

CONSEIL MUNICIPAL du 16 janvier 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

RAPPORT N°06/02/2023

Par délibération en date du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2022. Comme toute année budgétaire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions techniques et décisions politiques en cours d'année.

Des ajustements comptables sont nécessaires en investissement au compte 1641 à hauteur de 77 € pris sur le compte 2115 pour mandater le capital des emprunts.

Il faut également abonder sur le 661121 ICNE afin d'ajuster les emprunts en cours d'année par rapport à ceux en cours qui sont à taux variables d'un montant de 6 000 €.

Afin d'équilibrer la décision modificative, les crédits seront pris sur le chapitre 012 « Frais de personnel » pour un montant équivalent.

Ainsi des ajustements au budget sont proposés en annexe. La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le sujet.

Il est donc proposé d'adopter la décision modificative n°3 telle que définie ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230116-2023_01_16_06-DE



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 27
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°06/02/2023

Réunion du 16 janvier 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Italia BIANCHIRAMEL, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Madame Marine VAUTIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

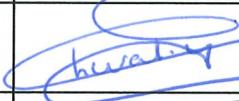
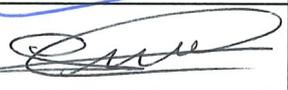
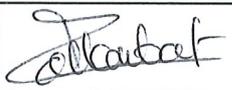
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°3 telle que définie en annexe.

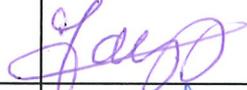
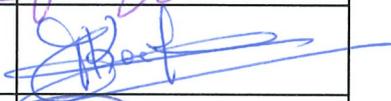
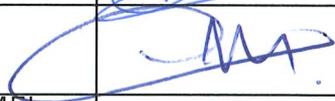
Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230116-2023_01_16_06-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
DENEZ Erwann	
BIANCHI RAMEL Italia	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	
	

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230116-2023_01_16_06-DE